



fédération nationale du mérite maritime et de la médaille d'honneur des marins

*Placée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'intérêt général - Art. 200-1-b et 238 bis-1-a du CGI*

Section Océan Indien

*DMSOI - FNMM-SOI 2 rue Berthollet BP89
97 822 LE PORT cedex*

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du vendredi 1^{er} mars 2024

Feuille de présence :

- ◆ Présents (17) : M. Thierry CLOT (président), M. Alain CREPY, Mme Géraldine GODINEAU, Mme Emilie RICHARD, M. Bernard SALVA, M. Yannick LAURI, Mme Gaëtane BEYLOT, M. Patrick LE DE, M. Daniel LE GOHEBEL, M. Dominique LOZACH, M. Sami OUADRANI, M. Jack RICA, M. Thierry RIVIERE, M. Pascal BAYLE, M. François BACQUE, Mme Magali DUVAL, M. Eric MASSON ;
- ◆ Pouvoirs (13) :
 - M. Robert AMIS, M. Régis APACK, M. Jean-Luc DAVATCHI et M. Alain CREPY ont donné pouvoir au président de la section, M. Thierry CLOT ;
 - Mme Stéphanie CASTRE a donné pouvoir à Mme Géraldine GODINEAU ;
 - M. Yannis GAVAUDAN et M. Joseph-Alain DALEAU ont donné pouvoir à M. Jack RICA ;
 - M. Didier CUVEELE a donné pouvoir à Mme Emilie RICHARD ;
 - M. André JATOB, M. Serge GELABERT et M. Sébastien CAMUS ont donné pouvoir à M. Bernard SALVA ;
 - M. Robert MASSON et M. Jean-Claude CORDIER à M. Eric MASSON ;

Invité : M. Bruno LEBEAU

1. Ouverture de séance :

L'assemblée générale s'est tenue à l'École d'Apprentissage Maritime de la Réunion (EAMR)
1, rue de la Poste – 97420 LE PORT

Le président ouvre la séance à 16h00 sur l'ordre du jour tel que communiqué dans la convocation.

1.1. Mot d'accueil du président de la section :

Le président remercie le Directeur de l'EAMR, M. Sami OUADRANI, d'avoir mis à disposition cette salle de classe, et de l'avoir prédisposée, de façon à permettre de tenir une réunion hybride, à la fois en conférence et en vis-à-vis.

Le président remercie les membres de leur présence et excuse ceux qui malheureusement n'ont pas été en mesure d'y participer. Il salue les membres qui ont pu se rendre disponibles pour venir en personne à cette AG, malgré des emplois du temps chargés, ainsi que ceux qui malgré la distance ou des contraintes professionnelles, qui se sont connectés en visioconférence.

Il préside pour la dernière fois cette AG de section. En effet, ses fonctions de secrétaire exécutif de l'APSOI ne lui permettent pas de disposer du temps nécessaire pour se consacrer pleinement à cette mission. Ce fut pour lui un plaisir de voir la section se développer au cours de ces 5 dernières années, mais il doit à présent passer la relève.

Il salue par ailleurs la présence à cette AG, de M. Thierry PIOGIER, Secrétaire Général et représentant de la Fédération Nationale du Mérite Maritime et de la Médaille d'Honneur des Marins (FNMM-MHM).

1.2. Hommage aux disparus

Nous avons eu la chance en 2023 de ne perdre aucun de nos collègues en Océan Indien, toutefois au niveau de la Fédération, plusieurs membres bien connus nous ont quittés. Le président évoque notamment André HAMEL de la Section Manche, (ancien Navigant à la CGM) et à Patrick GUILLOU Capitaine de 1re classe de Navigation Maritime, adhérent en Bretagne Sud Vendée, ancien secrétaire général de la FNMM, qui avait accueilli chaleureusement Thierry Clot, alors Président de la section Réunion, lors du congrès du Havre en 2019.

Ayons également une pensée pour Grégory HOARAU, péri en mer en octobre 2022, dans les eaux de Kerguelen. Cette perte accidentelle avait bouleversé toute la communauté maritime.

Le président invite les membres à une minute de silence à la mémoire de nos regrettés disparus.

1.3. Participants :

La présente AG compte 17 adhérents présents disposant de 13 pouvoirs, soit une représentation de 30 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1.4. Adoption du CR de la dernière AG :

➔ ***Approbation du CR de l'AG du 10 mars 2023 à l'unanimité.***

2. Rapport d'activités 2023

2.1. Rapport du président de la section

2.1.1. Actions 2023 :

Préambule : Cette année 2023 s'est avérée moins dynamique que 2022.

Outre l'assemblée générale de 2023, seules 2 réunions de bureau se sont tenues depuis. Les projets portés par la section ont peu progressé. Cette situation est notamment due à la difficulté de fixer des dates de réunions qui puissent convenir, non seulement aux membres du bureau, mais également aux autres membres de la section voulant s'investir dans les projets.

2.1.2. Remise de décorations

Deux remises de décoration ont eu lieu en 2023

- L'une à l'issue de l'AG du 10 mars 2023 : Mme Gaëtane BEYLOT, au grade de chevalier
- L'autre lors de la Remise du prix à l'élève le plus méritant de l'Ecole d'apprentissage maritime de Mayotte (EAMM) : M. Soidri ASSANI, au grade de chevalier

2.1.3. Prix 2023 à l'élève le plus méritant de l'Ecole d'apprentissage maritime

❖ 14 mars 2023 : remise du prix 2023 à l'élève le plus méritant de l'Ecole d'apprentissage maritime de Mayotte, Nayel OUMARI (18 ans) qui va prochainement passer son Capitaine 200 avant de revenir commander un amphidrome à Mayotte. La remise de ce prix a pu se faire grâce à la générosité du LION'S Club de Mayotte

❖ La remise du prix 2023 à l'élève le plus méritant de l'Ecole d'apprentissage maritime de La Réunion n'a pas pu avoir lieu, du fait de l'absence de dossier.

Du fait de la nouvelle procédure mise en place, les dossiers auraient dû être constitués en mai/juin 2023, soit au moment du passage du bac. Les élèves, pris dans la préparation de cet examen, n'ont pas préparé la dissertation demandée. Cette année, les élèves pourront s'y prendre plus tôt. Mais le directeur de l'école suggère de ne proposer de noms qu'à l'issue des résultats du bac.

La Fondation des Mers Australes, serait cependant disposée à laisser la section disposer des fonds perçus, sous réserve que cet événement soit réactivé. Il est prévu de mettre en place une convention avec les Établissements scolaires maritimes de La Réunion selon la procédure suivante :

- tous les élèves d'une classe, qui a préalablement été sélectionnée par chaque responsable d'établissement, font part de leurs motivations pour vouer leur carrière au monde maritime, sur le support de leur choix (écrit, vidéo courte, graphisme), qui est remis chaque année, avant le lundi de Pâques.

Le dossier de chaque élève devra comprendre son CV, sa dissertation et un rapport de l'équipe pédagogique sommaire sur les critères énumérés ci-dessus.

- L'Établissement sélectionne 3 élèves parmi les plus méritants en se basant sur :
 - ✓ les difficultés auxquelles ils ont eu à faire face en intégrant l'école (faible niveau scolaire, pas ou peu de soutien familial...)
 - ✓ sur l'évolution de leur notation
 - ✓ leur attitude générale, vis-à-vis de leur camarade et de leur professeur.

Les dossiers sont transmis par le responsable d'établissement, au plus tard le 2 mai, au bureau de la Section Océan Indien.

- Un jury composé des membres de la SOI, et si possible d'au moins un représentant des donateurs étudie les dossiers et sélectionne le lauréat, au plus tard le premier lundi du mois de Juin.

La remise de prix peut ensuite avoir lieu, juste après les résultats du Bac, la 1ere semaine de juillet (donc avant un éventuel départ de La Réunion)

Le président tient à renouveler ses remerciements aux donateurs : la Fondation des Mers Australes et le Lions club Ylang Ylang de Mayotte.

2.1.4. Journée de la mer (JM) du 3 juin 2023 :

Le stand de la section a connu un moins grand succès que l'an passé du fait de son emplacement dans un secteur moins fréquenté et d'évènements parallèles dans l'île (Journée Portes ouvertes du 2^{ème} RPIMA/ Festival musical...).

Le président regrette par ailleurs la faible mobilisation des membres pour assurer l'installation et la permanence du stand de la section. Il a fallu compter sur des soutiens extérieurs pour installer le stand, et de quelques membres, qui exposaient eux même ou étaient actif au sein de la JM. Les activités ont cependant été riches et variées avec une possibilité de déjeuner à bord de l'Osiris pour les exposants.

Cet évènement est l'un des seuls évènements maritimes de l'année, où la section a l'opportunité de faire connaître la FNMM-MNH, d'échanger avec des personnes qui se sont investies dans le monde maritime, (Travail, Association, Bénévoles ...), et de déceler de potentiels candidats au Mérite Maritime ou à la Médaille d'Honneur des Marins. C'est pourquoi, il est important que les membres soient mobilisés pour y participer et faire découvrir la Fédération et la Section Océan Indien.

Cette année, la journée de la mer devrait avoir lieu le 15 juin 2024. Le président invite les membres à faire tout leur possible pour s'organiser et participer à cette journée

2.1.5. Invitation des membres de la SOI à des évènements extérieurs en décembre 2023

❖ Le 6 décembre s'est déroulé un colloque juridique à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la création de la Région Réunion et au cours duquel Bernard SALVA a prononcé une conférence sur la politique de coopération régionale de cette collectivité dans l'océan Indien

❖ 13 et 14 décembre 2023 : Journées d'étude sur l'Indo-Pacifique et ses enjeux en océan Indien. Ces journées d'études ont été organisées par l'AR27-IHEDN, à l'Université de la Réunion.

Ces 2 manifestations ont été particulièrement intéressantes, malheureusement peu d'adhérents ont répondu à l'invitation faite par Bernard SALVA. Ces évènements tout comme la Journée de la Mer, nous permettent de nous retrouver, d'échanger avec des personnalités diverses et nous permettent de faire connaître la FNMM

Magalie DUVAL, précise qu'il existe des webinaires du CMUB organisés par la DMSOI ; la section pourrait y participer. Cette information sera désormais transmise aux membres de la section.

Sami OUADRANI rappelle également la semaine de l'emploi maritime qui a lieu tous les ans et à laquelle la section pourrait être représentée.

2.2. Rapport d'activité 2023 du secrétariat

2.2.1. Réunions de bureau 2023 :

Du fait de la difficulté à trouver des créneaux communs, seules 2 réunions de bureau se sont tenues depuis la dernière AG. Le président a souhaité ouvrir ces réunions à l'ensemble des adhérents, pour que chacun puisse participer à la vie et aux projets de la section.

❖ Le 6 octobre 2023 : tenue d'une réunion de bureau élargie qui a permis de faire un point sur les nouvelles adhésions, un point financier, et sur les projets en cours.

Cette réunion a été l'occasion de rappeler la fin de mandat du bureau en 2024, et le président avait annoncé ne pas vouloir se représenter, après 6 ans de mandat. Un appel avait alors été adressé à l'ensemble des membres afin qu'ils fassent part de leur candidature pour la prochaine AG.

❖ Le 31 janvier 2024 : tenue d'une réunion de bureau, afin notamment d'inviter les membres à faire remonter au bureau leurs propositions de noms pour la prochaine promotion.

L'appel à candidature pour l'élection du nouveau bureau a été rappelé.

2.2.2. Points des nouveaux membres

❖ Effectifs de la section :

La SOI compte 46 adhérents au 31 décembre 2022, avec 11 nouveaux adhérents en 2023, et 2 mutations vers d'autres sections de la FNMM :

10 Nouveaux adhérents au grade de chevalier :

- | | | |
|-------------------|---------------|--------------|
| - M. BACQUE | François | contingent A |
| - M. GAVAUDAN | Yannis | contingent A |
| - M. PHILIPPE | Christophe | contingent A |
| - M. GIMENEZ | Robert | contingent B |
| - Mme BEYLOT | Gaëtane | contingent C |
| - M. DE CHOMEREAU | Adrien | contingent C |
| - Mme DUVAL | Magali | contingent C |
| - M. GELABERT | Serge | contingent C |
| - M. JATOB | Gilbert André | contingent C |
| - M. VIRAPOULLE | Laurent | contingent C |

Un nouvel adhérent ayant reçu la médaille d'honneur des marins :

- M. CUVEELE Didier

2 mutations :

- M. Eric MEVELEC, vers la section Bouche-du-Rhône
- M. Jérôme LAFON, vers la section Poitou Charente

2.2.3. Composition du bureau :

❖ Fin du mandat du bureau actuel composé comme suit :

- Président : Thierry CLOT
- Vice-président : Alain CREPY
- Trésorière : Émilie RICHARD
- Secrétaire : Géraldine GODINEAU
- Chargé de communication : Bernard SALVA
- Président d'honneur : Yannick LAURI

❖ Élection d'un nouveau bureau

Statuts de la FNMM :

« Les sections sont administrées par un bureau comprenant au moins un Président, un Vice-président, un Secrétaire et un Trésorier, élus pour trois ans, au cours de son assemblée générale locale réunissant les membres de la section à jour de leur cotisation. »

Rappel du règlement intérieur :

« L'élection du bureau de la section a lieu tous les trois ans, l'année du renouvellement du conseil d'administration de la fédération, et au moins un mois avant l'assemblée générale. Après son élection, le bureau choisit son président. »

❖ Le président donne lecture des candidatures qu'il a reçues :

- Dominique LOZAC'H s'est déclaré candidat pour le poste de président ;
- Yannis GAVAUDAN s'est porté candidat pour les fonctions de vice-président, trésorier ou secrétaire-adjoint ;
- Jean-Luc DAVATCHI est candidat pour une collaboration en ligne en tant que trésorier adjoint ;
- Bernard SALVA est candidat en tant que chargé de communication ;
- Magali DUVAL est candidate pour les fonctions de trésorière ou trésorière-adjointe.

Aucun autre membre ne s'est déclaré candidat en séance.

❖ Déroulement des élections du bureau :

La majorité des membres en étant d'accord le vote se fait à main levée.

➔ **Les 5 candidats sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Le nouveau bureau se présente donc comme suit :

Jean-Luc DAVATCHI

Magali DUVAL

Yannis GAVAUDAN

Dominique LOZAC'H

Bernard SALVA

Yannick LAURI demeure président d'honneur de notre section.

Il appartiendra à ce nouveau bureau lors de sa toute première réunion, d'abord d'élire le nouveau président de notre section, ensuite, et à partir des propositions que le président aura formulées, de répartir les responsabilités entre les autres membres du bureau (vice-président, secrétaire, trésorier, etc....).

Bien entendu, ce bureau pourra ultérieurement être renforcé, éventuellement par des membres de l'ancien bureau.

2.3. Rapport financier 2023 de la trésorière

❖ Rapport financier de l'exercice clos :

La trésorière présente les comptes de l'année 2023 :

- Le solde bancaire au 31 décembre s'élève à **4 747,58 €**.
- Le montant des recettes 2023 s'élève à **4 624, 00€**.
- Le montant des dépenses effectuées en 2023 s'élève à **2 573,42 €**.
- La régularisation des quotes-parts FNMM sur les cotisations 2023 s'élèvent à 1 347,00 €
- Les quotes-parts FNMM dues sur les cotisations des membres bienfaiteurs ou à vie s'élèvent à 1 105 €.
- Les quotes-parts FNMM dues sur les cotisations des membres actifs s'élèvent à 242,00€.
- Les quotes-parts FNMM 2023 ont été payées par virements au cours du 1^{er} et 2^{ème} semestre comme prévu par le siège.

Le résultat 2023 est donc à l'équilibre.

Au 29/02 le solde bancaire est de 4 960.88€.

➔ Quitus est donné à la trésorière pour le rapport financier 2023

❖ Budget de l'exercice en cours :

La trésorière présente le budget pour l'année 2024.

- Quotes-parts FNMM sur les cotisations MV/MB : (1300 €)
- Quotes-parts FNMM sur les cotisations MA : (325€)
- Appel de fonds du siège pour assurance et frais partagés (100 €)
- Achat de 5 médailles (400€)
- Repas de SOI (750€) avec participation (250€)

- Outils de communication, kakemonos, flyers (500 €)
- Organisation de la prochaine AG (500 €)
- Abonnement annuel ZOOM (140 €)
- Dépenses action « **Histoires de mer** » (1 000€)

Financement des projets à venir :

- Don de 1000€ de la Fondation d'entreprises des Mers Australes pour financer les prix donnés aux élèves les plus méritants de l'EAMR (A confirmer)
- Don de 500€ du Lion's Club de Mayotte pour l'élève le plus méritant de l'EAM de Mayotte (A confirmer)

(Voir le tableau en annexe.)

La trésorière indique que le compte bancaire à la CEPAC est en conformité avec les statuts de la FNMM.

Enfin, les membres sont informés qu'une procédure est en phase de test, afin de permettre de devenir membre à vie, avec un paiement de la cotisation échelonné sur 10 mois. Par la suite, cette facilité de paiement sera offerte à l'ensemble des membres.

2.4. Actions de communication

Du fait des faibles activités de l'année 2023, il y a eu peu d'actions de communications. Ces dernières ont porté sur les évènements suivants :

- Pot de départ du DMSOI
- AG de la section du 10 mars 2023

Bernard SALVA évoque les différents relais médiatiques des communiqués de presse de la section. Ceux-ci trouvent un écho au niveau local et national dans le monde maritime.

Pour développer davantage la communication, un relai sur les réseaux sociaux pourrait apporter davantage de visibilité. La FNMM dispose d'un compte LinkedIn qui pourrait relayer les CP de la section.

➔ *Approbation du rapport moral du président, du rapport d'activité de la secrétaire, du rapport financier 2023 de la trésorière et du bilan du chargé de communication à l'unanimité.*

3. Activités à venir de la section :

3.1. Propositions de candidatures pour la prochaine promotion du Mérite maritime :

❖ Nous sommes toujours en attente des promotions de Janvier 2024.

M. PIOGIER explique que ce retard est dû au remaniement ministériel et aux délais de prise des différentes délégations de signatures.

M. VIOLA, Président de la FNMM, est intervenu et un membre député a écrit au secrétaire d'Etat afin d'obtenir la signature des décrets.

❖ Plusieurs propositions sont en cours pour la promotion de Juillet 2024, puis celle de Janvier 2025

- Morienn PETON (C) : médecin des gens de mer, vérification de son ancienneté requise
- Maxime LUCAS (A) : pilote au Port
- Michel BERNARD (C) : DMSOI, mais il pourrait faire partie de la promo de décembre, à l'occasion de son départ à la retraite
- James CARATINI (C) ; directeur de science réunion, plongeur, photographe
- Brice DEURVILHER (A) : 2nd de l'Austral
- Armelle DENOIZE (C) : Scientifique à la SAPMER, présidente de la fondation des mers australes
- Didier MOREL (A) : ancien chef mécanicien
- Felix PAYET (A) : patron de pêche à l'Etang Salé
- Thierry VERNEUIL (C) : commandant de port à Mayotte

Pour rappel, L'AG 2023 a validé le principe d'un soutien financier de la Section à tout Chevalier promu, résidant et travaillant dans un Etat en voie de développement, tout en souhaitant qu'une participation symbolique reste à la charge de l'adhérent, démontrant ainsi sa motivation à adhérer à la section et à y participer. Ce soutien financier est à la charge de la section qui reste tenue de verser sa cotisation à la Fédération.

3.2. Représentation de la section à l'AG et au congrès annuels de la FNMM 2024

Le congrès annuel de la Fédération se tiendra les 23 et 24 mai 2024 à Sainte Luce en Martinique.

Il semble que personne de la Section Océan Indien, ne pourra s'y rendre. Il est dès lors important de signer et transmettre les pouvoirs au secrétariat de la Fédération.

Le Président appelle l'attention des membres sur le fait que le Conseil d'Administration de la FNMM a approuvé à l'unanimité les modalités de prise en charge des frais de participation au congrès 2024 pour les Elus des sections (Présidents ou leurs représentants) :

- 400 € pour le transport + prise en charge habituelle pour les hébergements et repas

ou

- Abandon de frais (66% dépenses réelles déductible des impôts)

3.3. Nouvelles de la Fédération

- Augmentation de la cotisation à compter du 1^{er} Janvier 2025 : 30€ annuel

- L'édition des reçus fiscaux 2023, est à réaliser de préférence avant la fin février. Le Président rappelle que la cotisation à vie d'un montant de 650 € est déductible des impôts à hauteur de 50 ou 60 % et permet de ne plus avoir à se préoccuper du paiement annuel.
- La radiation des adhérents intervient dès l'absence de paiement de 2 ans de cotisations.
- Le jury des prix littéraires de la Fédération nationale du Mérite maritime 2024 (prix Écume de mer et Commandant Jean Loreau) a tenu sa deuxième séance de délibération le jeudi 8 février 2024. Sont en lice :
 - Guillaume LEFEBVRE, Piège mortel en haute mer, Aubane Editions.
 - Grégory NICOLAS, Mes sœurs, n'aimez pas les marins, Les escales.
 - Yann QUENET, Le tour du monde avec mon baluchon, Le Cherche-Midi.
 - Bernard ROGEL, Un marin à l'Élysée, Tallandier.
 - Léonor TREBY Toutes voiles hautes ! Vies de marins du commerce, Hémisphères.

La décision sera prise en Avril prochain¹. La section commandera aussitôt deux ouvrages de chaque prix pour les attribuer aux élèves les plus méritants de l'EAMM et de l'EAMR.

- 5 groupes de travaux ont été organisé par la Fédération pour échanger sur le
 - Développement au grand public par les Sections
 - Intégration de commission nationale sur le développement maritime et les politiques maritimes.
 - Evolution de la FNMM-MH (Fonctionnement des bureaux de section/Fonctionnement du Bureau National)
 - Développement de nos moyens de communication
 - Développement de la partie Culture et patrimoine
 Les synthèses de ces groupes de travail se trouvent dans le mini bulletin

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 19h00 ; en foi de quoi ce compte-rendu, certifié sincère et véritable, a été rédigé.

Le Président de Section

Thierry CLOT



Pour le bureau, la Secrétaire :

Géraldine GODINEAU



¹ Le jury a délibéré et a décidé l'octroi des prix suivants :

- le prix du Commandant Jean LOREAU à Guillaume Lefebvre, Piège mortel en haute mer, Aubane Editions
- le prix Ecume de Mer à Yann Quénet, Le tour du monde avec mon baluchon, Le Cherche-Midi

ANNEXE

Budget 2023 et budget prévisionnel 2024 – SOI-FNMM

FÉDÉRATION NATIONALE du MÉRITE MARITIME et de la MÉDAILLE D'HONNEUR DES MARINS										
BUDGET PRÉVISIONNEL					Année 2024	SECTION OCEAN INDIEN				
CHARGES					PRODUITS					
Comptes	Intitulés	Prévision 2024	Exercice 2023	Comptes	Intitulés	Prévision 2024	Exercice 2023	Comptes	Intitulés	
606400	Fournitures administratives	500	72	706200	Cotisations MV – MB	2 600	2 210			
607000	Achats marchandises	400	824	706400	Cotisations actifs	650	572			
613000	Location			708000	Réceptions – Vie de section					
616100	Assurance multirisques	100		708800	Vente marchandises		205			
618100	Documentation générale	140		740000	Subventions diverses					
623400	Cadeaux		0	758100	Dons et divers	1 500	1 556			
623700	Publications	1 000	0	764000	Produits financiers					
625100	Déplacements sauf congrès			778800	Produits exceptionnels		26			
625200	Déplacements pour congrès	400		781000	Reprises / amortiss. & provisions	815				
625700	Réceptions – Vie de section	750	237							
626300	Affranchissements	50								
626500	Téléphone									
627000	Frais bancaires	100	67							
628200	Quote part siège / cotisations MV – MB	1 300	1 105							
628300	Quote part siège / cotisations Actifs	325	242							
671000	Autre frais	500								
681000	Dotations / amortiss. & provisions		2 022							
	TOTAL CHARGES	5 565	4 569		TOTAL PRODUITS	5 565	4 569			

Le Budget est équilibré